

**BORDEREAU D'ENVOI SIMPLIFIÉ
DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES**

Comptes administratifs (CA 2019 Principal et annexes), Budgets supplémentaires
(à l'usage des collectivités n'ayant pas adhéré aux applications « Actes et Actes Budgétaires »)

Avant le 31 juillet 2020

Bordereau à envoyer en **2 exemplaires** accompagnés des documents concernés (CA, délibérations, Etat des restes à réaliser...) en **1 seul exemplaire**.

Le bordereau sera retourné avec le cachet de la Préfecture et attestera du dépôt et du caractère exécutoire de l'ensemble des documents transmis.

Nom de la collectivité ou de l'établissement public : Centre de Formation des Maires et Elus Locaux

Nom de l'interlocuteur en charge des finances : Isabelle RICHARD

Adresse : Maison des élus - Mas d'Alco - 1977 avenue des Moulins

CP : 34 080 Commune : MONTPELLIER

Tel : 04.67.67.61.43 Courriel : isabelle.richard@cfmel.fr

Cachet de la commune



Liste détaillée des pièces jointes

(l'ensemble des pièces d'un même budget doit faire l'objet d'un seul et même envoi)

- Compte administratif (CA) du **budget principal** y compris annexes (mentionner dans le sommaire celles sans objet)
- Note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles
- Délibération afférente au vote du CA (ou date de transmission par Actes le
- Délibération afférente au vote du compte de gestion (ou date de transmission par Actes le
- Délibération d'affectation du résultat (ou date de transmission par Actes le
- Etat des restes à réaliser (RAR) adoptés au 31 décembre 2019
- Compte administratif (CA) du **budget annexe (intitulé)**
y compris annexes
- Délibération afférente au vote du CA (ou date de transmission par Actes le
- Délibération d'affectation du résultat (ou date de transmission par Actes le
- Etat des restes à réaliser (RAR) adoptés au 31 décembre 2019

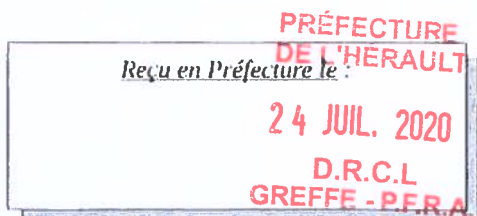
Le Président, atteste que les documents et délibérations listés ci-dessus, adressés en Préfecture ou Sous Préfecture, sont conformes à ceux détenus par la collectivité.

À .. Montpellier

Le .. 10/07/2020

Le Président (signature)

M. CHRISTIAN BILHAC
Président du CFMEL





Nombre de membres en exercice :	28
Nombre de présents :	15
Suffrages exprimés :	20
Dont pouvoir :	5
Votes : Pour :	20
Contre :	0
Abs :	

Extrait du registre des délibérations Délibération de la réunion du Comité du 10 juillet 2020

Vote du Compte de gestion

L'an deux mille vingt, le 10 juillet à 11h, les membres du Comité du Syndicat Mixte pour la Formation des Maires et des Elus Locaux se sont réunis à l'Hôtel du Département à Montpellier sur convocation et sous la Présidence de Monsieur Christian BILHAC.

Monsieur Philippe DOUTREMEPUICH a été élu secrétaire de séance.

PRESENTS:

BARTHES JP, BILHAC C, CHARPENTIER E, CHAUDOIR G, DOUTREMEPUICH P, GLEIZES G, HUC J, LOPEZ J, NURIT D, PESCE S, PONS MP, REBOUL C, RIGAUD J, ROUANET B, SIBERTIN-BLANC MA,

ABSENTS:

ARNAUD C, BARRAL C, BOUTES F, BRUGUIERE MT, DRAY-FITOUSSI M, FABRE AM, GERONIMO ML, ILLAIRE R, M., IMBERT A, LEVEQUE G., MARTY F, MESQUIDA K, MORERE N , PRADELLE S, TONDON L, WEBER P.

POUVOIR:

Mme LEVEQUE G. donne pouvoir à Mme REBOUL C ; M. MESQUIDA K donne pouvoir à Mme NURIT D, Mme FABRE AM donne pouvoir à Mme CHARPENTIER E, Mme MARTY F donne pouvoir à M. HUC J.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants et L.2313, L.2321 et suivants,

Vu la délibération en date du 3 février 2020 approuvant le budget primitif de l'exercice 2020,

Vu la délibération en date du 10 juillet 2020 approuvant la décision modificative n°1,

Vu les conditions d'exécution du budget 2019,

Monsieur le Président donne lecture du Compte de gestion du Receveur Municipal qui, sans reprise des résultats antérieurs, reprend dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2019.

Le résultat de l'exercice 2019 fait donc apparaître un excédent budgétaire de 38 837,13 euros en investissement et un excédent de 137 740,60 euros en fonctionnement, soit un excédent global pour l'exercice 2019 de 176 577,73 euros.

Le Comité déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'année 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Compte de Gestion 2019 est donc approuvé à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Montpellier, le 10 juillet 2020
Le Président
Christian Bilhac



PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

24 JUIL. 2020

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.



PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
24 JUL. 2020
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

Délibération n°2020-06

Nombre de membres en
exercice : 28
Nombre de présents : 15
Suffrages exprimés : 20
Dont pouvoir : 5
Votes : Pour : 20
Contre : 0

Extrait du registre des délibérations Délibération de la réunion du Comité du 10 juillet 2020

Vote du Compte administratif

L'an deux mille vingt, le 10 juillet à 11h, les membres du Comité du Syndicat Mixte pour la Formation des Maires et des Elus Locaux se sont réunis à l'Hôtel du Département à Montpellier sur convocation et sous la Présidence de Monsieur Christian BILHAC.

Monsieur Philippe DOUTREMEPUICH a été élu secrétaire de séance.

PRESENTS:

BARTHES JP, BILHAC C, CHARPENTIER E, CHAUDOIR G, DOUTREMEPUICH P, GLEIZES G, HUC J, LOPEZ J, NURIT D, PESCE S, PONS MP, REBOUL C, RIGAUD J, ROUANET B, SIBERTIN-BLANC MA,

ABSENTS:

ARNAUD C, BARRAL C, BOUTES F, BRUGUIERE MT, DRAY-FITOUSSI M, FABRE AM, GERONIMO ML, ILLAIRE R, M., IMBERT A, LEVEQUE G, MARTY F, MESQUIDA K, MORERE N, PRADELLE S, TONDON L, WEBER P.

POUVOIR:

Mme LEVEQUE G. donne pouvoir à Mme REBOUL C ; M. MESQUIDA K donne pouvoir à Mme NURIT D, Mme FABRE AM donne pouvoir à Mme CHARPENTIER E, Mme MARTY F donne pouvoir à M. HUC J.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants L.2313, L.2321 et suivants,
Vu la délibération en date du 3 février 2020 approuvant le budget primitif de l'exercice 2020,
Vu la délibération en date du 10 juillet 2020 approuvant la décision modificative n°1,
Vu les conditions d'exécution du budget 2019,

Il est proposé au Conseil syndical d'adopter le Compte Administratif 2019 arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 469 256,76 €

Recettes de fonctionnement : 606 997,36 €

Dépenses d'investissement : 34 823,56 €

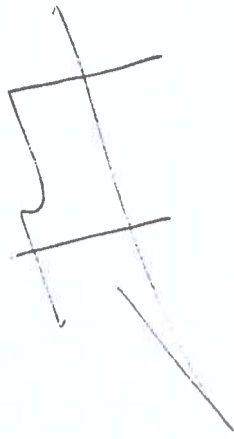
Recettes d'investissement : 73 660,69 €

Le résultat de l'exercice 2019 fait donc apparaître un excédent budgétaire de 38 837,13 euros en investissement et un excédent de 137 740,60 euros en fonctionnement. Soit un excédent global pour l'exercice 2019 de 176 577,73 euros.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur le Président se retire au moment du vote. M. DOUTREMEPUICH élu Président de séance met le compte administratif au vote.

Le Comité adopte à l'unanimité le Compte administratif 2019.

Pour extrait conforme,
Montpellier, le 10 juillet 2020
Le Président
Christian Bilhac



PRÉFECTURE
DE L'HERAULT

24 JUIL. 2020

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

24 JUIL. 2020

D.R.C.I
GREFFE - P.F.R.A.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CFMEL

Numéro SIRET : 25340145900024

POSTE COMPTABLE : Trésorerie Principale Municipale

M14

COMPTE ADMINISTRATIF
voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2019

Sommaire

I - Informations générales (5)

- A - Informations statistiques, fiscales et financières
B - Modalités de vote du budget

II - Présentation générale du budget

- A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
B1 - Balance générale du budget - Dépenses
B2 - Balance générale du budget - Recettes

III - Vote du budget

- A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

- A1 - Présentation croisée par fonction (1)
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes

A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements

A4 - Etat des provisions

A5 - Etalement des provisions

A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

- A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)

A8 - Etat des charges transférées

A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées

A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties

A10.3 - Opérations liées aux cessions

A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées

A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties

A11 - Etat des travaux en régie

A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale

B - Engagements hors bilan

- B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt
B1.3 - Etat des contrats de crédit bail
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé
B1.5 - Etat des autres engagements donnés
B1.6 - Etat des engagements reçus
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

- C1.1 - Etat du personnel
C1.2 - Actions de formation des élus
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
C3.2 - Liste des établissements publics créés
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes
C3.6 - Identification des flux croisés

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

- D1 - Décision en matière de taux de contributions directes
D2 - Arrêté et signatures

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CGCT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Sans Objet

19

20

24

26

27

29

30

31

32

33

34

35

36

37

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

38

39

40

41

42

43

44

45

46

47

49

50

51

52

53

54

55

56

57

58

59

60

62

63

64

65

66

67

68

70

71

72

Code INSEE	CFMEL BUDGET PRINCIPAL	CA 2019
-------------------	-----------------------------------	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	I
	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	1 003 400
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 in fine) :	0
Norm de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier	0,00	0,00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0	0
2	Produit des impositions directes/population	0	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	0	0
5	Encours de dette/population	0	0
6	DGF/population	0	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0 %	0 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0 %	0 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0 %	0 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0 %	0 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).
 (2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.
 Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.
 (3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES MODALITES DE VOTE DU BUDGET	I
	B

POUR MEMOIRE(1)
<p>I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement. - au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement. - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3. - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres. <p>La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :</p> <p>II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».</p> <p>III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .</p>

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.
 (2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
 (3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
 (4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
 (5) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

	DEPENSES	RECETTES	
	A	B	C
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	469 256,76	606 997,36	
Section de fonctionnement	469 256,76	606 997,36	
Section d'investissement	34 823,56	73 660,69	
	D	E	F
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	(si déficit)	(si excédent)	(si excédent)
Report en section de fonctionnement (002)	0,00		234 200,00
Report en section d'investissement (001)	0,00		12 963,99
	G	H	I
TOTAL (réalisations + reports)	504 080,32	927 822,04	927 822,04

	J	K	L
Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	0,00	0,00	0,00

	M	N	O
Section de fonctionnement	469 256,76	841 197,36	
Section d'investissement	34 823,56	86 624,68	
TOTAL CUMULE	504 080,32	927 822,04	

	P	Q	R
Section de fonctionnement	469 256,76	841 197,36	
Section d'investissement	34 823,56	86 624,68	
TOTAL CUMULE	504 080,32	927 822,04	

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
		E	K
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
011	Charges à caractère général	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges	0,00	
76	Produits financiers	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

II

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées		
011	Charges à caractère général	394 700,00	137 234,37	0,00	0,00	257 465,63
012	Charges de personnel, frais assimilés	397 890,00	308 352,71	0,00	0,00	89 537,29
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	15 000,00	14 733,16	0,00	0,00	266,84
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	807 590,00	460 320,24	0,00	0,00	347 269,76
66	Charges financières	7 000,00	100,00	0,00	0,00	6 900,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	814 590,00	460 420,24	0,00	0,00	354 169,76
023	Virement à la section d'investissement (2)	15 773,48				0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	8 836,52	8 836,52			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	24 610,00	8 836,52			15 773,48
	TOTAL	839 200,00	469 256,76	0,00	0,00	369 943,24
	Pour information	(3)				
D 002	Déficit de fonctionnement reporté de N-1					

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées		
013	Atténuations de charges	0,00	5 175,84	0,00	0,00	-5 175,84
70	Produits services, domaine et ventes div	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	600 762,00	597 023,24	0,00	0,00	3 738,76
75	Autres produits de gestion courante	3 238,00	3 798,28	0,00	0,00	-560,28
	Total des recettes de gestion courante	605 000,00	606 997,36	0,00	0,00	-1 997,36
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	605 000,00	606 997,36	0,00	0,00	-1 997,36
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00	0,00			0,00
	TOTAL	605 000,00	606 997,36	0,00	0,00	-1 997,36
	Pour information	(3)				
R 002	Excédent de fonctionnement reporté de N-1					

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

II

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	24 610,00	0,00	0,00	24 610,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	77 788,16	34 823,56	0,00	42 964,60
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	102 398,16	34 823,56	0,00	67 574,60
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	102 398,16	34 823,56	0,00	67 574,60
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	102 398,16	34 823,56	0,00	67 574,60
	Pour information	(2)			
D 001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	64 824,17	64 824,17	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	64 824,17	64 824,17	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	64 824,17	64 824,17	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	15 773,48			0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	8 836,52	8 836,52		0,00

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	24 610,00	8 836,52		15 773,48
	TOTAL	89 434,17	73 660,69		15 773,48
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	12 963,99		0,00	

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (loisissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	OPERATIONS REELLES (1)	OPERATIONS D'ORDRE (2)	TOTAL
FUNCTIONNEMENT			
011	137 234,37		137 234,37
012	308 352,71		308 352,71
014	0,00		0,00
60		0,00	0,00
65	14 733,16		14 733,16
656	0,00		0,00
66	100,00		100,00
67	0,00		0,00
68	0,00	8 836,52	8 836,52
71		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement - Total	460 420,24	8 836,52	469 256,76
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			0,00

	OPERATIONS REELLES (1)	OPERATIONS D'ORDRE (2)	TOTAL
INVESTISSEMENT			
10	0,00		0,00
13	0,00		0,00
15			0,00
16			0,00
18		(8)	0,00
19			0,00
20			0,00
204			0,00
21	34 823,56		34 823,56
22	0,00		0,00
23	0,00		0,00
26	0,00		0,00
27	0,00		0,00
28	0,00		0,00
29	0,00		0,00
39	0,00		0,00
45...			0,00
481	0,00		0,00
49			0,00
59			0,00
3...			0,00
Dépenses d'investissement - Total	34 823,56	0,00	34 823,56
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres - opérations d'équipement.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

	II
	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges	5 175,84		5 175,84
60 Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70 Produits services, domaine et ventes div	1 000,00		1 000,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes	0,00		0,00
74 Dotations et participations	597 023,24		597 023,24
75 Autres produits de gestion courante	3 798,28	0,00	3 798,28
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	606 997,36	0,00	606 997,36
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			234 200,00

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	64 824,17		64 824,17
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00		0,00
18 Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00		0,00
19 Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations	0,00	0,00	0,00
29 Prov. pour dépréciat* immobilisations (4)		8 836,52	8 836,52
39 Prov. dépréciat* des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45... Opérations pour compte de tiers (7)		0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices	0,00		0,00
49 Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3... Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total	64 824,17	8 836,52	73 660,69
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			12 963,99

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES

	III
	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	394 700,00	137 234,37	0,00	257 465,63
60622	Carburants	3 000,00	496,88	0,00	2 503,12
6064	Fournitures administratives	5 000,00	4 251,98	0,00	748,02
6068	Autres matières et fournitures	12 000,00	2 401,91	0,00	9 598,09
6135	Locations mobilières	43 100,00	9 444,51	0,00	33 655,49
61551	Entretien matériel roulant	4 000,00	259,97	0,00	3 740,03
61558	Entretien autres biens mobiliers	200,00	0,00	0,00	200,00
6156	Maintenance	15 520,24	4 975,76	0,00	26 479,76
6161	Multirisques	7 000,00	14 705,42	0,00	2 024,24
6182	Documentation générale et technique	55 000,00	1 580,00	0,00	40 294,58
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	328,45	0,00	-1 580,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	400,00	26 799,91	0,00	71,55
6226	Honoraires	65 000,00	276,20	0,00	38 200,09
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	-276,20
6233	Foires et expositions	0,00	1 800,00	0,00	-1 800,00
6236	Catalogues et imprimés	54 000,00	12 943,04	0,00	41 056,96
6251	Voyages et déplacements	17 000,00	2 649,17	0,00	14 350,83
6256	Missions	5 000,00	1 433,84	0,00	3 566,16
6257	Réceptions	60 000,00	22 950,93	0,00	37 049,07
6261	Frais d'affranchissement	18 000,00	12 224,07	0,00	5 775,93
6262	Frais de télécommunications	4 000,00	2 192,09	0,00	1 807,91
012	Charges de personnel, frais assimilés	397 890,00	308 352,71	0,00	89 537,29
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	140,00	145,50	0,00	-5,50
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 800,00	2 116,06	0,00	-316,06
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	500,00	502,51	0,00	-2,51
6411	Personnel titulaire	225 400,00	153 582,53	0,00	71 817,47
6413	Personnel non titulaire	71 000,00	61 381,64	0,00	9 618,36
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	36 000,00	33 252,67	0,00	2 747,33
6453	Cotisations aux caisses de retraites	40 000,00	39 623,11	0,00	376,89
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	2 700,00	2 535,24	0,00	164,76
6455	Cotisations pour assurance du personnel	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	550,00	413,39	0,00	136,61
6475	Médecine du travail, pharmacie	600,00	489,23	0,00	110,77
6478	Autres charges sociales diverses	1 700,00	2 800,17	0,00	-1 100,17
6488	Autres charges	15 500,00	11 510,66	0,00	3 989,34
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	15 000,00	14 733,16	0,00	266,84
6531	Indemnités	14 000,00	12 955,44	0,00	1 044,56
6533	Cotisations de retraite	1 000,00	631,08	0,00	368,92
65888	Autres	0,00	1 146,64	0,00	-1 146,64
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	807 590,00	460 320,24	0,00	347 269,76
66	Charges financières (b)	7 000,00	100,00	0,00	6 900,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00
6688	Autres	0,00	100,00	0,00	-100,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	814 590,00	460 420,24	0,00	354 169,76
023	Virement à la section d'investissement	15 773,48	0,00	0,00	15 773,48
042	Opérat* ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	8 836,52	8 836,52	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	8 836,52	8 836,52	0,00	0,00

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	24 610,00	8 836,52		15 773,48
043	Opérat* ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	24 610,00	8 836,52		15 773,48
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	839 200,00	469 256,76	0,00	369 943,24
D 002	Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00			

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(5) Dont 675 et 676.
(6) Le compte 6615 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	5 175,84	0,00	0,00	-5 175,84
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	639,04	0,00	0,00	-639,04
6479	Remboursur sur autres charges sociales	0,00	4 536,80	0,00	0,00	-4 536,80
70	Produits services, domaine et ventes div	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	600 762,00	597 023,24	0,00	0,00	3 738,76
7473	Participat* Départements	126 000,00	126 000,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participat* Autres communes	443 342,50	449 131,74	0,00	0,00	-5 789,24
74751	Participat* GFP de rattachement	23 419,50	21 891,50	0,00	0,00	1 528,00
7488	Autres attributions et participations	8 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
75	Autres produits de gestion courante	3 238,00	3 798,28	0,00	0,00	-560,28
7588	Autres produits div. de gestion courante	3 238,00	3 798,28	0,00	0,00	-560,28
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013	605 000,00	606 997,36	0,00	0,00	-1 997,36
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d	605 000,00	606 997,36	0,00	0,00	-1 997,36
042	Opérat* ordre transfert entre sections (3) (4)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00			0,00
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	605 000,00	606 997,36	0,00	0,00	-1 997,36
R 002	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	234 200,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
(4) Dont 776.
(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III	
B1	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	24 610,00	0,00	0,00	24 610,00
2051	Concessions, droits similaires	24 610,00	0,00	0,00	24 610,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	77 788,16	34 823,56	0,00	42 964,60
2182	Matériel de transport	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	27 788,16	32 843,04	0,00	-5 054,88
2184	Mobilier	0,00	1 980,52	0,00	-1 980,52
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	102 398,16	34 823,56	0,00	67 574,60
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	102 398,16	34 823,56	0,00	67 574,60
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	102 398,16	34 823,56	0,00	67 574,60
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

III	
B2	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	64 824,17	64 824,17	0,00	0,00
1088	Excédents de fonctionnement capitalisés	64 824,17	64 824,17	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
	Total des recettes financières	64 824,17	64 824,17	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	64 824,17	64 824,17	0,00	0,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement	15 773,48			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (3) (4)	8 836,52	8 836,52		0,00
28051	Concessions et droits similaires	4 100,00	4 100,00		0,00
28182	Matériel de transport	3 354,00	3 354,00		0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 382,52	1 382,52		0,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	24 610,00	8 836,52		15 773,48
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	24 610,00	8 836,52	0,00	15 773,48
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	89 434,17	73 660,69	0,00	15 773,48
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	12 963,99			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III	B3	III - VOTE DU BUDGET
		DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

IV	A2.1	IV - ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE
----	------	--------------	---

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE
A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00								
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00								
1641 Emprunts en euros (total)					0,00								
1643 Emprunts en devises (total)					0,00								
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00								
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00								
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00								
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00								
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00								
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00								
1676 Dettes envers locaux-acquéreurs (total)					0,00								
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00								
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00								

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
1681 Autres emprunts (total)					0,00								
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00								
1687 Autres dettes (total)					0,00								
Total général					0,00								

CFMEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la somme simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
 (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.
 (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
 (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE
A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? (10) O/N	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (15) Annuité de l'exercice	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
							Index (13)	Niveau de taux au 31/12/N (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
166 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

CFMEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

- (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A 1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant du au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	Type de taux selon le capital restant
Encadré (tunnels) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)			0,00									0,00	0,00	
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)			0,00									0,00	0,00	
Multiplificateur jusqu'à 3 ou (D)														
TOTAL (D)			0,00										0,00	
Multiplificateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)			0,00										0,00	
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)			0,00										0,00	
TOTAL GENERAL			0,00										0,00	

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant du couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE
 A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	Produits c/768	Avant opération Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux			
Taux fixe (total)							0,00	0,00
Taux variable simple (total)							0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)							0,00	0,00
Total							0,00	0,00

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.
 (6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
 (7) À compléter si l'instrument de couverture est un swap.
 (8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT
 A2.6

A2.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

ICNE de l'exercice	Année de mobilisation et de l'emprunt	Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réamortissement	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)	Annuité de l'exercice	Intérêts (13)	Capital	Total des dépenses au c/166	Total des recettes au c/166
								Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)						
														0,00	0,00	
														0,00	0,00	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.
 (2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.
 (3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
 (4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.
 (5) Indiquer C pour amortissement constant, F pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, X autre.
 (7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la somme simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).
 (9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.
 (10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.
 (11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.
 (12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.
 (13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	
IV	A2.7

A2.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat	Date de soucrip- tion du contrat initial	Date de renégo- ciation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années	Taux (2)		Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)	Capital restant dû au 31/12/N	ICMNE de l'exercice	Intérêts	Capital	Total
					Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial	Contrat renégocié (5)						
										0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.
 (2) Taux à la date de renégociation.
 (3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).
 (5) Nominal à la date de renégociation.
 (6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, F pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
 - Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X autre.

IV - ANNEXES	
IV	A2.8

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
 DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME**

A2.8 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRETEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Intérêts (3)	Capital	TOTAL	
						Après des organismes de droit privé	Après des organismes de droit public
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
 (2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.
 (3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	A2.9

A2.9 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A3
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE		Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €		
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
ETAT DES PROVISIONS		A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
ETALEMENT DES PROVISIONS		A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES		
		A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B			
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES		
		A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b			
Ressources propres externes de l'année (a)		24 610,00	8 836,52
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		24 610,00	8 836,52
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations	4 100,00	4 100,00
28051	Concessions et droits similaires	3 354,00	3 354,00
28182	Matériel de transport	1 382,52	1 382,52
28183	Matériel de bureau et informatique		
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	15 773,48	0,00

Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	8 836,52	0,00	64 824,17	86 624,68

Dépenses à couvrir par des ressources propres		Montant
Ressources propres disponibles		II
Solde		IV
		V = IV – II (3)
		86 624,68
		86 624,68

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM		
A7.3.1		

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

A7.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Recettes issues de la TEOM	0,00
	Dotations et participations reçues	0,00
	Autres recettes de fonctionnement éventuelles	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM		
A7.3.2		

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

A7.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES		A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							
				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							
				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

IV

A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Detail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers
 (2) Inscire le chapitre et la nature des travaux
 (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
 (4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES		A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux		0,00	0,00	0
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition		0,00	0,00	0
Affectation		0,00	0,00	0
Mises en concession ou affermage		0,00	0,00	0
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	0

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES		A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Affectation		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à la réforme		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS		A10.3

A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	Crédits ouverts (BP + DM) 0,00

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES		A10.4

A10.4 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux		0,00	0,00	0
Acquisitions à titre gratuit		0,00	0,00	0
Mise à disposition		0,00	0,00	0
Affectation		0,00	0,00	0
Mises en concession ou affermage		0,00	0,00	0
Divers		0,00	0,00	0
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	0

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES		A10.5

A10.5 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Cessions à titre gratuit		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Affectation		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à la réforme		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)		

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration généraux.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A11

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	0,00
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %

Cet état ne contient pas d'information.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE	A12

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
 (2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumulé.

CFMEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.
 (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES		B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice	
8017	Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00	
8018	Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00	
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00	
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00	
TOTAL							0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS		B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice	
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00	
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00	
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00	
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00	
Engagements reçus des entreprises							0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXES			IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION			
PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES			C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	102 398,16	34 823,56	0,00	67 574,60
RECETTES	102 398,16	73 660,69	0,00	28 737,47
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	839 200,00	469 256,76	0,00	369 943,24
RECETTES	839 200,00	606 997,36	0,00	232 202,64

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	102 398,16	34 823,56	0,00	67 574,60
RECETTES	102 398,16	73 660,69	0,00	28 737,47
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	839 200,00	469 256,76	0,00	369 943,24
RECETTES	839 200,00	606 997,36	0,00	232 202,64
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	941 598,16	504 080,32	0,00	437 517,84
TOTAL GENERAL DES RECETTES	941 598,16	680 658,05	0,00	260 940,11

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES			IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION			
PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES			C3.5

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	102 398,16	34 823,56	0,00	67 574,60
RECETTES	102 398,16	73 660,69	0,00	28 737,47
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	839 200,00	469 256,76	0,00	369 943,24
RECETTES	839 200,00	606 997,36	0,00	232 202,64
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	941 598,16	504 080,32	0,00	437 517,84
TOTAL GENERAL DES RECETTES	941 598,16	680 658,05	0,00	260 940,11

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV - ANNEXES	
ARRETE ET SIGNATURES	
	IV
	D2

Nombre de membres en exercice : 28
 Nombre de membres présents : 15
 Nombre de suffrages exprimés : 20

VOTES :
 Pour : 20
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 30/06/2020

Présenté par (1) Le Président.
 A Montpellier, le 10/07/2020
 Le Président

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.
 A Montpellier, le 10/07/2020
 Les membres de l'assemblée délibérante (2).

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 10/07/2020, et de la publication le 24/07/2020
 A Montpellier, le 24/07/2020

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme
 (2) L'assemblée délibérante étant : le COMITE.

IV - ANNEXES	
ARRETE ET SIGNATURES	
	IV
	D2

Présenté par le **PRESIDENT**
 A **MONTPELLIER** le 10/07/2020

Nombre de membres en exercice : 28
 Nombre de membres présents : 15
 Nombre de suffrages exprimés : 20
 VOTES : Pour : 20
 Contre : 0
 Abstention : 0

Délibéré par le **COMITE**, réuni en session **ORDINAIRE**

A **MONTPELLIER** le 10/07/2020
 Date de convocation : 30/06/2020

Les membres du **COMITE** :

PRÉFECTURE
 DE L'HÉRAULT
 24 JUIL. 2020
 D.R.C.L
 GREFFE - P.F.R.A.

Certifié exécutoire par le **MONTPELLIER**, compte tenu de la transmission en préfecture, le **24/07/2020**, et de la publication le **24/07/2020**
 A **MONTPELLIER** le **24/07/2020**